

Procès Verbal de la Réunion du 13 Décembre 2011

Présents : Messieurs René LAZÈS, Gérard GARCIA, Eric AUSSENAC,
Mesdames Maud JOLY, Marie-Christine BOURGÈS, Anne-Marie RUIZ

Absentes : Marielle FALCOU (procuration Mme Joly), Catherine LAMOULIE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine BOURGÈS

I] DIA

. Vente FRANQUET / MAUVET, la parcelle cadastrée suivante :
A 688, 16 rue des muscats, 790 m²
Pour la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €)

⇒ La commune ne préempte pas

. Vente RICHARD / TAMBOUR-PAYOT, la parcelle cadastrée suivante :
B 316, 9 Avenue de la Méditerranée, 1075 m²
Pour la somme de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220.000 €)

⇒ La commune ne préempte pas

II] MESURES BUDGÉTAIRES CONSERVATOIRES

Une délibération est à prendre afin de pouvoir continuer à payer les investissements avant de voter le prochain budget. (cf délibération 2010-1015).

Les membres du Conseil Municipal, **approuvent, et délibèrent à l'unanimité.**

III] STATIONNEMENT PORTUAIRE - LOCABOAT

Approbation à l'unanimité des tarifs présentés.

Néanmoins, se renseigner sur :

- La durée des stationnements des bateaux sur le canal
- la législation concernant l'utilisation par les bateaux de passage des services publics de la commune (se rapprocher de la mairie de Roubia)

IV] PROJET D'UN RALENTISSEUR SUR LA RD 24

M. le Maire expose que dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village et dans le but de réduire la vitesse des véhicules, il serait bon d'édifier une « écluse » Avenue des Platanes sur la RD 24 d'Olonzac à Saint-Marcel. Pour ce faire, M. le Maire envisage de demander une subvention au Conseil Général.

M. le Maire demande de procéder au vote :

POUR = 7

V] CCRL – Commission Intercommunale des Impôts Directs

a) La Communauté de Communes nous informe que lors du dernier Conseil Communautaire, il avait été question de créer une Commission Intercommunale des Impôts directs dans les ECPI levant la fiscalité professionnelle unique et ce avant le 1^{er} Janvier 2012. Afin de dresser une liste de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 autres susceptibles de devenir commissaires suppléants, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de proposer 2 noms.

Mme Marie-Christine BOURGÈS se propose.

Pour la seconde personne, M. le Maire sollicitera un des membres de la Commission des Impôts Directs : M. René LEMOIS.

Il serait bon de réunir prochainement cette commission afin de revoir « les assiettes ».

b) M. le Maire présente le programme des projets 2012 – 2018 de la CCRL. Certains sont astronomiques...

c) La CCRL nous informe qu'il va être mis en place un caisson de collecte de textile (vêtements usagés également). Nous sommes obligés d'adhérer à ce projet communautaire et de résilier notre contrat avec Le Relais.

VI] DÉCHETTERIE

Suite au rapport de constatation de M. Martinez de la DDTM sur l'exploitation irrégulière du trou de Bourrel, de la sablière, l'aire de lavage, les volières, et après la réunion de travail du Lundi 12 Décembre 2011, il est décidé d'arrêter le fonctionnement de ce site.

M. le Maire se mettra en rapport avec le propriétaire de cette parcelle avant de prendre un arrêté.

Lors d'une prochaine réunion de travail, il devra être trouvée une solution pour les gravats des particuliers. Quant aux entreprises, elles devront gérer elles mêmes leurs déchets.

Une réunion publique sera organisée début 2012 à laquelle seront invités particuliers et professionnels afin d'expliquer la politique communale sur la gestion des déchets.

Le recrutement d'un agent se concrétise. M. le Maire informe les Conseillers que le Pôle Emploi ne pouvant se charger de cette embauche, nous devons nous adresser au Conseil Général. Cet organisme nous a donné son accord à condition de pérenniser l'emploi avec obligation de formation.

En dehors des heures d'ouverture de la déchetterie, l'agent recruté secondera le personnel technique.

Avant de procéder au vote, un élu demande si la pérennisation se fera en CDI ou en agent territorial.

Pour = 7

VII] DEMANDES DE SUBVENTIONS – CCAS

Suite à la réunion de la Commission, deux demandes ont été retenues :

- AFM Téléthon
- Incendie Parc de la Réunion

Le Conseil Municipal **délibère** et **décide** d'octroyer un don pour la somme de 100,00 € à l'AFM et de 50,00 € au Parc de la réunion.

NB : Penser à réunir les Associations et les particuliers afin d'organiser à nouveau le Téléthon sur le village avec si possible la création d'un comité d'animations.

VIII] REVISIONS DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET DES PHOTOCOPIES

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de réviser le montant des tarifs location des salles de la Commune ainsi que des photocopies faites en Mairie pour le public.

L'Assemblée ouï l'exposé et, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** de fixer les montants suivants :

Tarifs	Salle Polyvalente	Salle de l'Age d'Or
Particuliers Argensois	250 €	60 €
Noce d'Or ou d'Argent	100 €	45 €
Associations Extérieures	250 € pour une soirée 350 € pour un week-end	60 €
Particuliers Extérieurs	550 €	110 €

Tarifs des photocopies :

A 4 Noir/Blanc : 0,20 € Couleur : 0,40 €
A 3 Noir/Blanc : 0,40 € Couleur : 0,60 €
Fax : 0,20 € la feuille

IX] INTÉGRATION DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU PORT DANS LA COMMUNE

M. le Maire a reçu le Commissaire enquêteur le 12 décembre afin de mettre en place le dossier.

L'annonce légale devra paraître dans l'Indépendant et le Midi libre, la dernière semaine de décembre et la semaine du 16 janvier.

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences dans la salle du Conseil.

X] SOCOTEC

Un diagnostic accessibilité a été réalisé à la salle Polyvalente.

La pente de l'entrée principale devra être faite (en régie) afin qu'elle soit accessible aux personnes en fauteuils roulants et il faudrait également changer une porte qui n'est pas aux normes (largeur 0,90 m, actuellement 0,80 m).

XI] LA GUINGUETTE

M. le Maire et les Adjoints ont reçu M. Gourdou qui leur a présenté son projet de construction en dur de la Guinguette (coût : 94.000 €).

Il devient urgent de prendre une décision car le lieu de la « plonge » n'est absolument plus aux normes, bien réfléchir à l'emplacement du bac à graisse qui ne sera installé que dans deux ans (nouvelle construction).

Demander un devis à la SCOP CCA pour une construction en bois.

Concernant le bail, l'Agence Terre du Sud doit nous faire une proposition détaillée afin que la commune garde la maîtrise du lieu. M. Martinez nous informe qu'en matière d'obligation, nous ne devons livrer à M. Gourdou que les murs et le toit.

XII] DIVERS

- Modification du PLU : réception du 3^{ème} devis, choisir l'urbaniste lors d'une prochaine réunion
- Inauguration de la Maison Rougé et Vœux du Maire : SAMEDI 28 JANVIER 2012 à 11 H
- Invitations :
 - . le 19/12 : Repas du Bureau Communautaire
 - . le 20/12 : Inauguration du cinéma en 3D de Lézignan

HUIS CLOS : Gestion du Personnel